



PRÉFET DE L'ESSONNE

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 068 – publié le 13 juillet 2015

*Sommaire affiché du 13 juillet 2015 au 12 septembre 2015*

**SOMMAIRE**

**GROUPEMENT HOSPITALIER NORD-ESSONNE**

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice BERMANN_10 07 2015.....	3
Décision portant délégation de signature aux membres de l'équipe de direction dans le cadre des astreintes administratives_07 07 2015.....	8



## DECISION

### Portant délégation de signature à Madame Béatrice BERMANN, Directrice-adjointe, Directrice du pôle des Ressources Humaines et des Affaires médicales

Le Directeur des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,  
Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Juvisy-sur-Orge,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-36,

Vu le décret n° 92-783 du 6 Août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs d'établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements mentionnés à l'article 2 (1er-2ème-3ème) de la Loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du 11 juin 2014, plaçant pour une durée de 4 ans, à compter du 4 août 2014, Monsieur Guillaume WASMER en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du 31 août 2011, portant affectation de Madame Béatrice BERMANN en qualité de Directrice adjointe au Centre Hospitalier de Longjumeau et au Centre Hospitalier d'Orsay,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 28 janvier 2015 portant nomination de Madame Alice PRIGENT en qualité de Directrice-adjointe aux Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2012 portant nomination de Madame Catherine LALANDE en qualité d'attachée d'administration hospitalière au sein de la Direction des ressources humaines du Centre hospitalier de Longjumeau,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> mai 2011 portant nomination de Madame Hélène CLAUDE en qualité d'adjoint des cadres hospitaliers au sein de la Direction des ressources humaines du Centre hospitalier de Longjumeau,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> juin 2013 portant nomination de Madame Christine PINABEL en qualité d'adjoint des cadres hospitaliers au sein de la Direction des affaires médicales du Centre hospitalier de Longjumeau,

Décision portant attribution de compétence et délégation de signature B.BERMANN

10/07/2015

BB HC AC AP CP

Vu l'organisation de la direction,

## DECIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

Délégation permanente est donnée à Madame **Béatrice BERMANN**, Directrice-adjointe, Directrice du Pôle Ressources humaines et Affaires médicales des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay, pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées à l'activité de sa direction, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la compétence des services de sa direction, à l'exclusion :
  - \*des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa Direction.
  - \*des courriers destinés aux partenaires institutionnels (Centre National de Gestion, Agence Régionale de Santé, délégation territoriale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, Collectivités territoriales, Inspection du travail, Service de la protection maternelle et infantile).
- pour le personnel non médical :
  - \*les décisions relatives à la gestion statutaire et à la gestion des carrières, à la gestion du temps de travail des agents stagiaires, titulaires et contractuels, aux études promotionnelles et aux rachats de contrats, à l'exclusion de celles relatives à la discipline,
  - \*la notation des personnels titulaires, stagiaires et contractuels permanents à l'exception de celle des membres de l'équipe de direction ;
  - \*les mandats relatifs à la compétence de sa direction (paie, formation) ;
  - \*les ordres de mission relatifs à la formation continue et les conventions avec les organismes de formation ;
- pour le personnel médical :
  - \*toutes pièces et correspondances se rapportant à la gestion du personnel médical, à l'exclusion des contrats de recrutement initiaux, des publications de postes et des décisions statutaires,
  - \*les bons de commande et contrats de prestation d'intérim.
  - \*les ordres de mission relatifs à la formation continue et les conventions avec les organismes de formation ;
- les assignations des personnels médicaux et non médicaux en cas de grève ;

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice BERMANN, Directrice-adjointe, Directrice du pôle ressources humaines médicales et non médicales, délégation est donnée à Madame **Alice PRIGENT**, Directrice-adjointe en charge des affaires médicales des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay, pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées à l'activité de sa direction, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la compétence des services de sa direction, à l'exclusion :
  - \*des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa Direction.
  - \*des courriers destinés aux partenaires institutionnels (Centre National de Gestion, Agence Régionale de Santé, délégation territoriale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, Collectivités territoriales, Inspection du travail, Service de la protection maternelle et infantile).

- pour le personnel non médical :
  - \*les décisions relatives à la gestion statutaire et à la gestion des carrières, à la gestion du temps de travail des agents stagiaires, titulaires et contractuels, aux études promotionnelles et aux rachats de contrats, à l'exclusion de celles relatives à la discipline,
  - \*la notation des personnels titulaires, stagiaires et contractuels permanents à l'exception de celle des membres de l'équipe de direction ;
  - \*les mandats relatifs à la compétence de sa direction (paie, formation) ;
  - \*les ordres de mission relatifs à la formation continue et les conventions avec les organismes de formation ;
- pour le personnel médical :
  - \*toutes pièces et correspondances se rapportant à la gestion du personnel médical, à l'exclusion des contrats de recrutement initiaux, des publications de postes et des décisions statutaires,
  - \*les bons de commande et contrats de prestation d'intérim.
  - \*les ordres de mission relatifs à la formation continue et les conventions avec les organismes de formation ;
- les assignations des personnels médicaux et non médicaux en cas de grève ;

### **Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice BERMANN Directrice-adjointe, Directrice du pôle ressources humaines médicales et non médicales, ou de Madame Alice PRIGENT, Directrice-adjointe en charge des affaires médicales des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay, délégation est donnée à Madame Catherine LALANDE, attachée d'administration hospitalière au sein de la direction des ressources humaines du Centre Hospitalier de Longjumeau, pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées à l'activité de sa direction, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la compétence des services de sa direction, à l'exclusion :
  - \*des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa Direction.
  - \*des courriers destinés aux partenaires institutionnels (Centre National de Gestion, Agence Régionale de Santé, délégation territoriale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, Collectivités territoriales, Inspection du travail, Service de la protection maternelle et infantile).
- pour le personnel non médical :
  - \*les décisions relatives à la gestion statutaire et à la gestion des carrières, à la gestion du temps de travail des agents stagiaires, titulaires et contractuels, aux études promotionnelles et aux rachats de contrats, à l'exclusion de celles relatives à la discipline,
  - \*les mandats relatifs à la compétence de sa direction (paie, formation) ;
  - \*les ordres de mission relatifs à la formation continue et les conventions avec les organismes de formation ;
- les assignations des personnels médicaux et non médicaux en cas de grève ;

**Article 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice BERMANN Directrice-adjointe, Directrice du pôle ressources humaines médicales et non médicales, ou de Madame Alice PRIGENT, Directrice-adjointe en charge des affaires médicales des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay, délégation est donnée à Madame **Hélène CLAUDE**, adjoint des cadres hospitaliers au sein de la direction des ressources humaines du Centre Hospitalier de Longjumeau, pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées à l'activité de sa direction, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la compétence des services de sa direction, à l'exclusion :
  - \*les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa Direction.
  - \*les courriers destinés aux partenaires institutionnels (Centre National de Gestion, Agence Régionale de Santé, délégation territoriale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, Collectivités territoriales, Inspection du travail, Service de la protection maternelle et infantile).
- pour le personnel non médical :
  - \*les décisions relatives à la gestion statutaire et à la gestion des carrières, à la gestion du temps de travail des agents stagiaires, titulaires et contractuels, aux études promotionnelles et aux rachats de contrats, à l'exclusion de celles relatives à la discipline,
  - \*les mandats relatifs à la compétence de sa direction (paie, formation) ;
  - \*les ordres de mission relatifs à la formation continue et les conventions avec les organismes de formation ;
- les assignations des personnels médicaux et non médicaux en cas de grève ;

**Article 5 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice BERMANN Directrice-adjointe, Directrice du pôle ressources humaines médicales et non médicales, ou de Madame Alice PRIGENT, Directrice-adjointe en charge des affaires médicales des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay, délégation est donnée à Madame **Christine PINABEL**, adjoint des cadres au sein de la direction des affaires médicales des Centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay, pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées à l'activité de sa direction, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la compétence des services de sa direction, à l'exclusion :
  - \*les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa Direction.
  - \*les courriers destinés aux partenaires institutionnels (Centre National de Gestion, Agence Régionale de Santé, délégation territoriale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, Collectivités territoriales, Inspection du travail, Service de la protection maternelle et infantile).
- pour le personnel médical :
  - \*toutes pièces et correspondances se rapportant à la gestion du personnel médical, des publications de postes et des décisions statutaires,
  - \*les bons de commande et contrats de prestation d'intérim.
  - \*les ordres de mission relatifs à la formation continue et les conventions avec les organismes de formation ;
- les assignations des personnels médicaux et non médicaux en cas de grève ;

**Article 6 :**

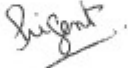
En l'absence du Directeur, Guillaume WASMER, et de Monsieur Yves CONDE, Directeur-adjoint, Directeur coordinateur de pôles, délégation de signature est donnée à Madame Béatrice BERMANN, Directrice-adjointe, Directrice du Pôle Ressources humaines et Affaires médicales des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay, pour signer :

- tous actes et décisions, y compris budgétaires, avis, notes de service et courriers internes et externes, pour les Centres hospitaliers de Juvisy-sur-Orge, de Longjumeau et d'Orsay.

**Article 7 :**

La décision n °2014.216-0002 est abrogée à compter de la publication de la présente décision. Elle sera communiquée aux Trésoriers, Receveurs des Centres hospitaliers de Longjumeau, d'Orsay et de Juvisy-sur-Orge, et sera publiée dans les conditions réglementaires au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Essonne et fera l'objet d'un affichage.

Fait à Longjumeau, le 10 juillet 2015.

<p>Le Directeur</p>  <p>Guillaume WASMER</p>	<p>Le Directeur adjoint <i>Signature et paraphe</i></p>  <p>Béatrice BERMANN</p>
<p>La Directrice-adjointe</p>  <p>Alice PRIGENT</p>	<p>L'Attachée d'administration hospitalière</p>  <p>Catherine LALANDE</p>
<p>L'Adjoint des cadres hospitaliers</p>  <p>Christine PINABEL</p>	<p>L'Adjoint des cadres hospitaliers</p>  <p>Hélène CLAUDE</p>



## DECISION

### Portant délégation de signature aux membres de l'équipe de direction dans le cadre des astreintes administratives

**Le Directeur des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,  
Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Juvisy,**

Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 92-783 du 6 Août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs d'établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 11 juin 2014, plaçant pour une durée de 4 ans, à compter du 4 août 2014, Monsieur **Guillaume WASMER** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,

Vu l'arrêté n° 91-2014/OS/ES/n°52 du Directeur de l'Agence Régionale de Santé, en date du 15 juillet 2014, chargeant Monsieur **Guillaume WASMER**, Directeur des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay, des fonctions de Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Juvisy-sur-Orge, à compter du 4 août 2014,

Vu l'arrêté du Centre national de Gestion du 19 novembre 2008 portant nomination de Madame **Sandrine BEDNARSKI** en qualité de Directrice-adjointe aux centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 31 août 2011, portant affectation de Madame **Béatrice BERMANN** en qualité de Directrice-adjointe au Centre Hospitalier de Longjumeau et au Centre Hospitalier d'Orsay,

Vu le contrat de travail en date 08 octobre 2014 portant recrutement de Madame **Anne CARLI-CHAM** en qualité de Directrice-adjointe chargée des finances, de l'activité, du contrôle de gestion, des admissions, de la facturation et du service social des Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 novembre 2007 portant nomination de Monsieur **Yves CONDE** en qualité de Directeur-adjoint aux Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 9 octobre 2008 et l'arrêté rectificatif du Centre National de Gestion en date du 27 novembre 2008, portant nomination de Monsieur **José DA CUNHA** en qualité de Directeur-adjoint au Centre Hospitalier de Longjumeau et au Centre Hospitalier d'Orsay,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 15 mars 2010, portant nomination de Madame **Marie-Hélène de BERNARDY-de SIGOYER** en qualité de Directeur des soins du Centre Hospitalier d'Orsay,



Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 31 août 2012, portant mise à disposition de Madame **Marie-Hélène de BERNARDY-de SIGOYER** auprès du Centre Hospitalier de Longjumeau à raison de 60 % de sa quotité de temps de travail et de 40% auprès du Centre Hospitalier d'Orsay,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 31 janvier 2013, portant nomination de Monsieur **Nabil DERROUCHE** en qualité de Directeur-adjoint au Centre Hospitalier de Longjumeau et au Centre Hospitalier d'Orsay,

Vu la décision du 25 octobre 2012 portant mutation de Monsieur **Hervé DUBART**, Ingénieur en Chef de classe normale titulaire, au sein du pôle patrimoine, achats et logistique des centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 9 septembre 2013 portant nomination de Madame **Nadia EL NOUCHI** en qualité de Directrice-adjointe aux centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay, et portant mise à disposition de celle-ci au centre hospitalier de Juvisy-sur-Orge,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 15 JANVIER 2015 portant nomination de Madame **Emeline FLINOIS** en qualité de Directrice-adjointe aux Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,

Vu le contrat de travail, en date du 1er juin 2007, portant recrutement de Monsieur **Jérôme KOZLOWSKI** en qualité de Directeur-adjoint en charge des Systèmes d'information et de l'organisation des Centres Hospitaliers de Longjumeau, d'Orsay et de Juvisy-sur-Orge,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011, portant affectation de Monsieur **Gilles MARCILLAUD** en qualité de Directeur-adjoint au Centre Hospitalier de Longjumeau et au Centre Hospitalier d'Orsay,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 28 janvier 2015 portant nomination de Madame **Alice PRIGENT** en qualité de Directrice-adjointe aux Centres Hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,

Vu l'organisation de la Direction,

## DECIDE

### Article 1er :

Durant les périodes où ils assurent une astreinte de direction, délégation est donnée aux membres de l'équipe de Direction mentionnés ci-dessous, pour les Centres Hospitaliers de Longjumeau, d'Orsay et de Juvisy-sur-Orge, pour signer au nom du Directeur, Guillaume WASMER, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient, tous actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier, tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement, tous actes nécessaires à la prise en charge des patients, y compris les prélèvements d'organes, ainsi que les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice :

- Madame Sandrine BEDNARSKI, Directrice-adjointe aux centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,
- Madame Béatrice BERMANN, Directrice-adjointe aux centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,
- Madame Anne CARLI-CHAM, Directrice-adjointe chargée des finances, de l'activité, du contrôle de gestion, des admissions, de la facturation et du service social
- Madame Marie-Hélène de BERNARDY-de SIGOYER, Directrice des soins au Centre hospitalier d'Orsay, mise à disposition partielle du Centre hospitalier de Longjumeau,
- Monsieur Yves CONDE, Directeur-adjoint aux centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,
- Monsieur José DA CUNHA, Directeur-adjoint aux centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,
- Monsieur Nabil DERROUCHE, Directeur-adjoint aux centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,
- Monsieur Hervé DUBART, Ingénieur en Chef de classe normale,

- Madame Nadia EL NOUCHI, Directrice-adjointe aux centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay, mise à disposition du Centre hospitalier de Juvisy-sur-Orge,
- Madame Emeline FLINOIS, Directrice-adjointe aux centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,
- Monsieur KOZLOWSKI, Directeur-adjoint en charge des Systèmes d'information et de l'organisation des Centres Hospitaliers de Longjumeau, d'Orsay et de Juvisy-sur-Orge,
- Monsieur Gilles MARCILLAUD, Directeur-adjoint aux centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay,
- Madame Alice PRIGENT, Directrice-adjointe aux centres hospitaliers de Longjumeau et d'Orsay.

**Article 2 :**

La décision n°2014310-0006 est abrogée à compter de la publication de la présente décision.

La présente décision sera communiquée aux trésoriers et receveurs des centres hospitaliers de Longjumeau, d'Orsay et de Juvisy-sur-Orge, et sera publiée dans les conditions réglementaires au registre des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Essonne. Elle fera également l'objet d'un affichage.

Fait à Longjumeau, le 7 juillet 2015.

<p>Le Directeur <i>Signature</i></p>  <p><b>Guillaume WASMER</b></p>	<p>Le Directeur-adjoint</p>  <p><b>Yves CONDE</b></p>
<p>La Directrice-adjointe</p>  <p><b>Béatrice BERMANN</b></p>	<p>Le Directeur-adjoint</p>  <p><b>José DA CUNHA</b></p>
<p>La Directrice des Soins Coordinatrice générale des soins</p>  <p><b>Marie-Hélène de BERNARDY-de SIGOYER</b></p>	<p>La Directrice-adjointe</p>  <p><b>Sandrine BEDNARSKI</b></p>
<p>La Directrice-adjointe</p>  <p><b>Anne CARLI-CHAM</b></p>	<p>Le Directeur-adjoint</p>  <p><b>Nabil DERROUCHE</b></p>

<p>La Directrice-adjointe</p>  <p><b>Emeline FLINOIS</b></p>	<p>La Directrice-adjointe</p>  <p><b>Nadia EL NOUCHI</b></p>
<p>Le Directeur-adjoint</p>  <p><b>Gilles MARCILLAUD</b> L'ingénieur en chef</p>	<p>La Directrice-adjointe</p>  <p><b>Alice PRIGENT</b></p>
 <p><b>Hervé DUBART</b></p>	<p>Le Directeur-adjoint</p>  <p><b>Jérôme KOZLOWSKI</b></p>